



PLAISANCE TIR SPORTIF



INSCRIPTION au tir à l'arc

PIECES A FOURNIR

- 1) Certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc en club,
 - ➔ Important pour les compétiteurs : faire mentionner « apte à la compétition »
- 2) Remplir la fiche d'inscription (avec 1 photo pour les nouveaux)
- 3) Remplir la fiche d'autorisation parentale (pour les mineurs)
- 4) Règlement de la licence à l'ordre de PLAISANCE TIR SPORTIF :
 - 1^{ère} catégorie : de 9 ans à 20 ans → **75 euros**
 - 2^{ème} catégorie : à partir de 21 ans → **115 euros**
 - Tarifs famille :
 - Le 2^{ème} adulte (Cat 2) d'une même famille → **105 euros**
 - Licence enfant avec un parent licencié → **65 euros**
 - 2 enfants (Cat 1) d'une même famille → **130 euros**

La licence verte :

C'est une aide du Conseil Général du Gers qui pourra être déduite de la licence sportive. Aide concernant les familles gersoises et ayant de faible(s) revenu(s).

Les bénéficiaires sont les familles dont les enfants sont scolarisés en primaire ou au collège, et recevant l'allocation de rentrée scolaire. Pour cela, fournir les documents suivants :

- L'imprimé du Conseil général dûment complété et signé,
- Une copie de l'attestation de droits à l'allocation de rentrée scolaire
- Un certificat de scolarité de l'enfant concerné

Dates ouverture et fermeture de l'école de Tir à l'arc :

DEBUT DE LA SAISON : VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2015
 FIN DE LA SAISON : VENDREDI 01 JUILLET 2016
 PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FERIES : FERMETURE de l'ECOLE DE TIR A L'ARC
 À l'exception des entrainements des jeunes compétiteurs (voir calendrier de l'Entraîneur)

MATERIEL :

- 1) Prêt du matériel par le club PTS, la 1^{ère} année :
 - 1 ARC d'initiation en bois avec 6 flèches d'initiation,
 - 1 palette, 1 dragonne et 1 protège-bras
- 2) A partir de la 2^{ème} année de pratique, **prévoir de s'équiper** de : (voir auprès de l'entraîneur et en Archerie)
 - 6 flèches d'initiation avec 1 carquois,
 - 1 palette à cale, 1 dragonne et 1 protège bras
 ➔ Rem. : L'arc d'initiation en bois et les flèches seront toujours à disposition de l'archer
- 3) A partir de la 3^{ème} année de pratique, **prévoir l'achat** de : (voir auprès de l'entraîneur et en Archerie)
 - 1 ARC complet : 1 poignée + 2 branches + 1 corde + 1 repose flèche + 1 viseur + 1 stabilisateur
 - 1 carquois, 6 flèches, 1 dragonne, 1 palette à cale et 1 protège bras
 - Autres accessoires nécessaires : 1 repose arc, 1 sac de rangement et 1 plastron
 ➔ Rem. : L'arc d'initiation en bois et les flèches seront toujours disponibles, ainsi qu'un arc métallique **si disponible**.



FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE TIR A L'ARC

- **HORAIRES :**

1) **VENDREDI SOIR :**

Par les entraîneurs Marie SECHAN et Jacqueline VERNOT, ainsi que Patrick SIMON assistant-entraîneur

DEBUTANTS (1^{ère} et 2^{ème} année) :

- **JEUNES :** 2 séances au choix

- **De 17h30 à 18h30** OU **de 18h30 à 19h30**

- **ADULTES** (*tir loisir possible pour les anciens*)

- **De 19h30 à 21h00**

CONFIRMES JEUNES (à partir de la 3^{ème} année) :

- **de 18h30 à 20h30**

COURS D'INITIATION

COURS ET ENTRAINEMENTS

2) **JEUDI SOIR : ENTRAINEMENT DES CONFIRMES** (*plus de 2 ans de pratique régulière avec possession de son arc personnel et de sa clé d'entrée du stand*)

- JEUNES, en fonction de la demande : de 18h00 à 19h30 (présence de l'entraîneur)
- ADULTES : **de 19h00 à 21h00** (pas d'encadrement)

3) **LE WEEK END et AUTRE JOUR : Entraînement libre des CONFIRMES ADULTES** (*PAS D'ENCADREMENT*)

- Dimanche* matin (mois impair) : de 10h00 à 12h00
- Autre jour : selon disponibilité du stand

Rem. : l'archer adulte possède son arc personnel et sa clé d'entrée du stand. Mais aussi, a pratiqué le tir à l'arc pendant au moins 2 ans.

*Disponibilité du stand de 100M, en alternance avec les tireurs. Mois impair = dimanche matin pour les archers

- **LE PASSAGE DE PLUMES ET LE PASSAGE DE FLECHES**

C'est un test de progression permettant à l'archer d'augmenter sa distance de tir en réalisant 1 score minimum. S'il réussit, il passera à la distance supérieure lors du prochain cours. Il recevra donc une récompense sous forme d'insigne à épingle : 1 plume colorée pour les poussins et benjamins et 1 flèche colorée pour les minimes à junior.

PASSAGE DE PLUMES (Poussins et Benjamins) : 5M et 8M → 28 pts mini. ; 10M, 12M et 15M → 36 points minimum

PASSAGE DE FLECHES (Autres catégories) : 10M, 15M, 20M, 25M et 30M → 140 points minimum

3 passages dans l'année seront prévus : 18 déc, 11 mars et 10 juin 2016

Mise forfaitaire pour chaque « Passage de flèches » = 1 euro

- **LES COMPETITIONS** (facultatives)

Calendrier :

- Pour les néophytes ou débutants : **CONCOURS AMICAUX**
 - 10.01.16 à Auch : Tir en salle à 15 mètres toutes catégories, sauf - 11 ans sur 8/10 mètres.
 - 01.05.16 à Villecomtal : Tir en extérieur. 15 M adultes, 10 M jeunes et 5 M poussins.
- Pour les confirmés : voir calendrier en annexe **CONCOURS COMPTANT AUX CLASSEMENTS NATIONAUX**
 - Tir en salle (saison hiver) : sur 18M toutes catégories (la taille du blason différencie les catég.)
 - Tir extérieur (saison été) : de 20M (benjamins) à 60M (cadets) et, 50 M et 70 M pour les adultes.

Les conditions pour concourir dans le circuit de la F.F.T.A. :

- Être licencié de la FFTA et avoir son certificat médical attestant de l'aptitude à pratiquer en compétition
- Être en possession de l'Autorisation parentale pour les mineurs
- S'acquitter des droits de participation au concours

Tenue : Tenue sportive avec couleur de PTS (noir et jaune) ou Tenue blanche